

## BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR Annee 2018 – Le Loir-et-Cher

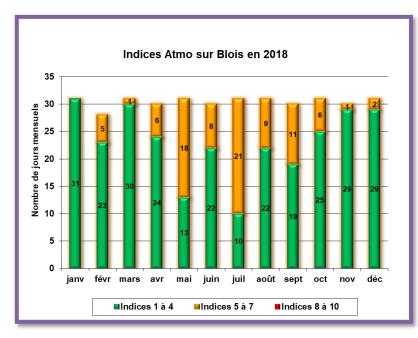
La qualité de l'air du Loir-et-Cher est surveillée à l'aide de 1 station permanente de mesure :

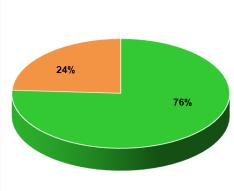
- 1 station urbaine Blois nord qui permet d'alimenter un modèle haute résolution qui va estimer la qualité de l'air en tout point du département du Loir-et-Cher.

Au niveau du découpage en zones administratives de la surveillance de la qualité de l'air de la région Centre-Val de Loire, le département du Loir-et-Cher contient la Zone A Risques ZAR Blois. Le reste du département fait partie de la Zone Administrative de Surveillance : Zone Régionale ZR.

#### L'indice 7 sur 10 a été atteint à Blois en 2018

L'agglomération blésoise a enregistré de très bons et bons indices de la qualité de l'air (indices verts 1 à 4) pendant 76% des jours de l'année (contre 86% en 2017). Aucun indice mauvais à très mauvais (indices 8 à 10) n'a été calculé en 2018 (contre 4 jours en 2017). La période la plus polluée a été l'été 2018, particulièrement chaud et ensoleillé avec des périodes caniculaires ayant engendré beaucoup d'ozone.







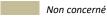
## BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR **ANNEE 2018 - LE LOIR-ET-CHER**

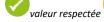
Situation générale de l'ensemble des stations du Loir-et-Cher par rapport aux seuils réglementaires de qualité de l'air en 2018 ...

Le tableau suivant présente le bilan de la qualité de l'air dans le Loir-et-Cher réalisé à partir des données issues des mesures en stations mais aussi de l'estimation objective et de la modélisation. Les données sont comparées à la réglementation en vigueur en France et aux seuils sanitaires recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé, plus sévères pour certains polluants.

		Loir-et- Cher - 41	igueur	à la gueur	mandés	ıx seuil
UF : Urbain de Fond		Blois Nord	Réglementations en vigueur	Situation par rapport à la églementation en vigueur	Seuils sanitaires recommandés par l'OMS	Situation par rapport aux sanitaires OMS
	Type de station	UF	ď	_	Š	ig
Ozone	Moyenne annuelle	59				
	Maximum horaire	165	180 μg/m³/h (seuil d'information) 360 μg/m³/h (seuil d'alerte)	<b>✓</b>		
	Valeur cible Nombre de jours dépassements du seuil de protection de la santé	13	120 μg/m³/8 h (moyenne sur 3 ans) à ne pas dépasser plus de 25 jours par an			
	Objectif de qualité Nombre de jours dépassements du seuil de protection de la santé	23	120 μg/m³/8 h	×	100 μg/m³/8 h	×
Dioxyde d'azote	Moyenne annuelle	10	40 μg/m³ (valeur limite et objectif qualité)	<b>\</b>	40 μg/m³	<b>V</b>
	Maximum horaire	94	200 µg/m³/h (seuil d'information) 400 µg/m³/h (seuil d'alerte)	<b>✓</b>	200 μg/m³/h	
	P99,8	57	200 μg/m³ (valeur limite)	V		
Particules en suspension PM <sub>10</sub>	Moyenne annuelle	14	30 μg/m³ (objectif de qualité) 40 μg/m³ (valeur limite)	<b>/</b>	20 μg/m³	
	Maximum journalier	47	50 μg/m³/j (seuil d'information) 80 μg/m³/j (seuil d'alerte)	0	50 μg/m³/24h	0
	Valeur limite P90,4	24	50 μg/m³			

Les concentrations sont exprimées en µg/m³.







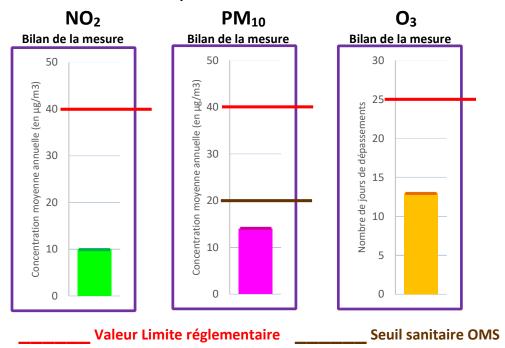
risque de dépassement valeur dépassée

Les polluants qui ne respectent pas certains seuils de la réglementation européenne et les recommandations de l'OMS sont l'ozone et les particules en suspension.

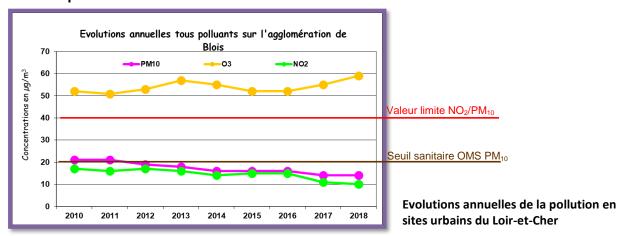


# BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR Annee 2018 – Le Loir-et-Cher

#### Année 2018 d'un seul coup d'œil



#### ... et depuis 2010



### Stabilité des niveaux de NO2 et de PM10, hausse des niveaux d'O3

En 2018, on note une hausse des niveaux d'ozone (O<sub>3</sub>) d'environ 10% par rapport à l'année 2017. Cette hausse est liée aux conditions caniculaires de l'été 2018 et est observée sur l'ensemble des sites de la région.

Les polluants primaires (dioxyde d'azote et particules en suspension  $PM_{10}$ ) sont, quant à eux, plutôt stables depuis 2017 mais sont en baisse depuis 2010 de l'ordre de 30% pour les  $PM_{10}$  et 25% pour le  $NO_2$ .

L'agglomération de Blois n'a jamais été équipée de station trafic, mais la modélisation urbaine sur l'agglomération blésoise indiquait des dépassements de la valeur limite annuelle fixée à 40 µg/m³ pour le dioxyde d'azote sur certains grands axes de circulation. Ce polluant paraissait donc être une problématique locale que Lig'Air avait identifiée. La création de la ZAR Blois a découlé des



## BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR Annee 2018 – Le Loir-et-Cher

résultats de cette modélisation et a été validée dans le nouveau découpage administratif de surveillance de la qualité de l'air sur lequel s'appuie le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air PRSQA 2017-2021. Une station urbaine trafic est donc en cours de recherche et sera ouverte en 2020.

### Episodes de pollution

	Seuils d'information et de recommandations	Réglementation
	Blois nord	
Ozone O₃	0	180 $\mu$ g/m <sup>3</sup> /h
Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	-	200 μg/m³/h
Particules PM <sub>10</sub>	0	50 μg/m <sup>3</sup> /24h
	Réglementation	
	Blois nord	
Ozone O₃	0	360 μg/m³/h
Dioxyde d'azote NO2	-	400 μg/m³/h
Particules PM <sub>10</sub>	0	80 μg/m³/24h

Nombre de jours de dépassements des différents seuils - pas de mesure en 2018

En 2018, le seuil d'information pour les particules  $PM_{10}$  n'a pas été dépassé à la station urbaine Blois nord (contre 4 jours en 2017).

Concernant l'ozone, le seuil d'information n'a été dépassé sur aucun site du Loir-et-Cher en 2018, mais les niveaux en étaient très proches le 4 août, lors d'un épisode régional de pollution à l'ozone (concernant les départements du nord de la région) produit pendant la période caniculaire de l'été 2018.

Respect des valeurs limites horaires et journalières pour le dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> et les particules PM<sub>10</sub>

Les valeurs limites horaires pour le dioxyde d'azote (200  $\mu$ g/m³/h à ne pas dépasser plus de 18 heures par an) et journalières pour les particules PM<sub>10</sub> (50  $\mu$ g/m³/j à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) ont été respectées.

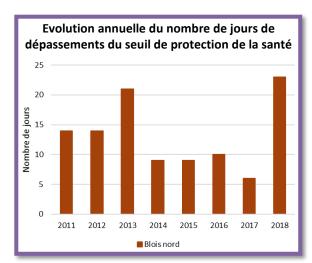
Aucun seuil d'alerte n'a été dépassé en 2018 dans le Loir-et-Cher.

### Dépassement des objectifs de qualité pour l'ozone

Pour l'ozone (en situation de fond), l'objectif de qualité pour la protection de la santé fixé à 120  $\mu g/m^3/8h$  a été dépassé en 2018 comme les années précédentes.

Les dépassements ont été beaucoup plus nombreux en 2018, pour atteindre 23 jours.

La valeur cible (120 µg/m³/8h à ne pas dépasser 25 jours par an en moyenne sur 3 ans), pour sa part, n'a pas été dépassée sur le site du Loir-et-Cher en 2018.





# BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR ANNEE 2018 – LE LOIR-ET-CHER

L'air en carte (issu de la modélisation haute résolution)

Moyenne annuelle dioxyde d'azote  $NO_2$  – Loir-et-Cher / Blois / Romorantin-Lanthenay – 2018

